

Ne le laissez jamais seul !

Selon l'[Association des médecins vétérinaires du Québec en pratique des petits animaux](#), il appert qu'en 2016, près du tiers de ses membres avaient examiné ou soigné au moins un chien souffrant de coup de chaleur après avoir été abandonné dans une automobile, soit environ 800 chiens à la grandeur du Québec.

Des données qui préoccupent hautement l'AMVQ en ce début de vacances estivales pour nombre de Québécois. D'autant plus que ces chiffres se situent bien en deçà de la réalité ; tous les chiens victimes d'inconfort ou de coup de chaleur n'étant pas nécessairement amenés chez un médecin vétérinaire.



Au-delà de la souffrance inutile infligée à l'animal, notons que tout propriétaire jugé coupable d'une pareille infraction risque de se voir décerner de fortes amendes en vertu des différentes lois et règlements existants.

D'ailleurs, rappelons cette [condamnation](#) imposée par le juge de la cour municipale de Montréal [Randall Richmond](#) à une dame qui a laissé mourir Arès, son chien bouledogue, en juillet 2011.

Le message de l'AMVQ est clair, en été, ne laissez jamais vos animaux dans l'habitacle d'une automobile, et ce, même pour de très courtes périodes. C'est une question de vie ou de mort !

À ce sujet, elle invite les municipalités à s'inspirer de la réglementation de la [ville de Laval](#) qui : « interdit de laisser un animal sans surveillance dans un véhicule routier pendant plus de 10 minutes lorsque la température est inférieure à -10°C ou supérieure à 20°C . De plus, peu importe la température, les fenêtres doivent être entrouvertes en tout temps. »

Il n'en reste pas moins que la principale cause d'abandon dans les automobiles est le manque d'accessibilité des chiens dans notre société. C'est pourquoi il est essentiel que des mesures soient prises afin de faciliter l'accès aux chiens dans les commerces, les aires publiques ou les lieux de villégiatures.

Si vous désirez en savoir plus sur les symptômes reliés aux coups de chaleur, les moyens de les prévenir ou les soins à apporter en cas d'urgence, nous vous invitons à visiter le site du [Centre hospitalier universitaire vétérinaire](#) de Saint-Hyacinthe.

Et surtout, en cas d'urgence n'hésitez jamais à consulter votre médecin vétérinaire !